



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 mai 2019

Projet de manifestation inter-régionale des gilets jaunes : le préfet et le procureur de la République mettent en garde face au risque de débordements et de violences

Des appels à manifester dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon le 4 mai 2019 qui circulent notamment sur les réseaux sociaux, laissent craindre la présence de manifestants violents et des risques de troubles à l'ordre public à l'image des violences sans précédent commises lors de la manifestation du 9 février dernier.

Dans ces conditions, le préfet de la Vendée et le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon mettent en garde solennellement celles et ceux qui envisagent d'organiser ou de participer à cette manifestation.

Cette manifestation inter-régionale n'a fait l'objet d'aucune déclaration préalable en préfecture comme le prévoit la loi. Des mesures d'interdiction adaptées sont à l'étude compte tenu de la probabilité de trouble à l'ordre public et de la perspective de devoir procéder à des opérations de maintien de l'ordre dans le centre ville de La Roche-sur-Yon.

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la mobilisation des forces de sécurité sera maximale.

Toute action occasionnant des troubles à l'ordre public donnera lieu à une dispersion immédiate par les forces de l'ordre et à l'interpellation des éventuels auteurs. Toutes les procédures seront mises en œuvre, notamment dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi du 10 avril 2019, sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

La violence n'a rien à voir avec le droit de manifester et la liberté d'opinion qu'en réalité elle instrumentalise et menace. Elle participe de la négation des principes de notre démocratie, de notre république et de notre état de droit.

Toutes celles et tous ceux qui entendraient manifester dans ces conditions doivent avoir conscience de la responsabilité qu'ils prennent ou que d'autres leur font prendre.

